



DOSSIER
DE
PRESSE
17 JANVIER 2020

PRÉSENTATION
BUDGET 2020

SERVICE PRESSE MÉTROPOLÉ DE LYON

Simon Labouyrie
slabouyrie@gandlyon.com
06 59 41 91 35

Régis Guillet
rguillet@gandlyon.com
06 98 51 59 94

- P4 _ ELÉMENTS DE CONTEXTE
- P5 _ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- P8 _ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
ET L'AUTO-FINANCEMENT
- P11 _ L'INVESTISSEMENT
- P13 _ LA DETTE

Le budget 2020 de la Métropole s'inscrit toujours dans le contexte de la contractualisation avec l'État qui limite l'augmentation des dépenses de fonctionnement à **un maximum de 1,19%** par rapport aux dépenses de fonctionnement constatées au titre de l'année précédente. Pour rappel, certaines dépenses sont exclues de la contractualisation (versement aux communes, dotation de compensation métropolitaine...).

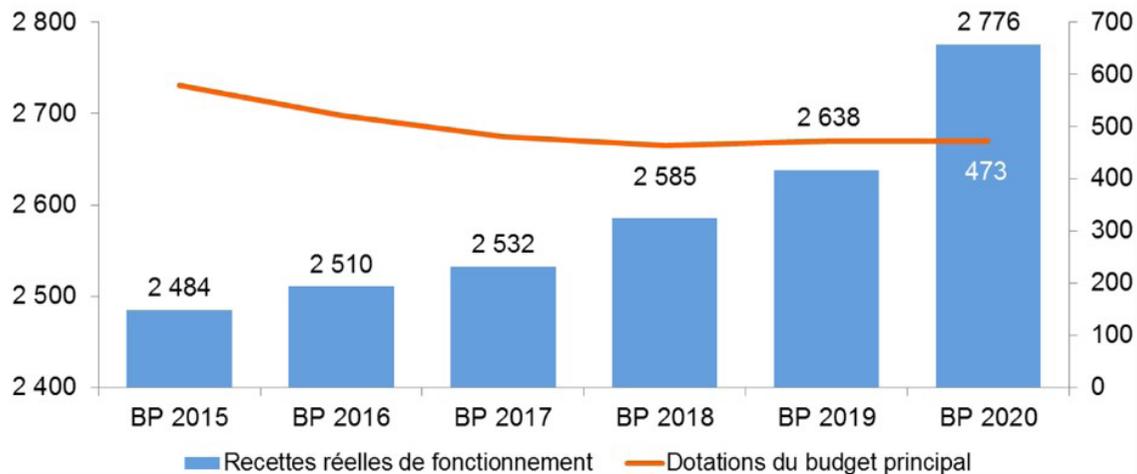
Ce budget 2020 est aussi marqué par la création d'un nouveau budget annexe consacré à la collecte et au traitement des déchets. La création de ce budget dédié est l'une des mesures décidées par les élus à la suite des travaux de la mission d'évaluation et d'information sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui réunissait les représentants de l'ensemble des groupes politiques de la collectivité. La création de ce budget annexe renforcera la lisibilité et la transparence de l'exercice de cette politique publique. Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont donc comptabilisées hors budget principal. Les données financières sont présentées agrégées et retraitées des doubles comptes afin de faciliter les comparaisons.

Ce budget 2020 montre encore l'excellente santé financière de la Métropole dont tous les indicateurs sont positifs, ce qui a été souligné par l'agence de notation Fitch qui a décerné une nouvelle fois à l'automne dernier la note maximale possible à la Métropole de Lyon.

- > **Avec une capacité d'investissement de 700 M€ en 2020**, la collectivité dispose de tous les moyens pour poursuivre le développement de son territoire au service de l'ensemble de ses habitants.
- > **Les dépenses de fonctionnement restent contenues en-dessous du 1,19% imposé par l'État** alors que les recettes de fonctionnement poursuivent leur progression, notamment grâce à l'augmentation des recettes fiscales issues de la seule hausse mécanique des bases, ce qui témoigne du dynamisme et de l'attractivité du territoire.
- > **La dette de la collectivité est non seulement contenue** mais diminue alors même que l'investissement augmente. Aujourd'hui, la capacité de désendettement de la Métropole est ramenée à 3 ans et 6 mois alors que la limite fixée par le contrat avec l'État est de 10 ans. Cette gestion rigoureuse et responsable laissera toute latitude pour lancer de nouveaux investissements lors du prochain mandat.
- > **L'auto-financement de la collectivité est en hausse de près de 100 M€** et atteint son niveau le plus haut depuis le début du mandat.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget 2020 sont en hausse de 138 M€ (+5,2 %) entre 2019 et 2020 pour atteindre 2 776 M€. Cette progression est continue depuis le début du mandat mais **son rythme s'accroît**. Elle est surtout liée à l'augmentation des recettes fiscales **sans augmentation des taux**.

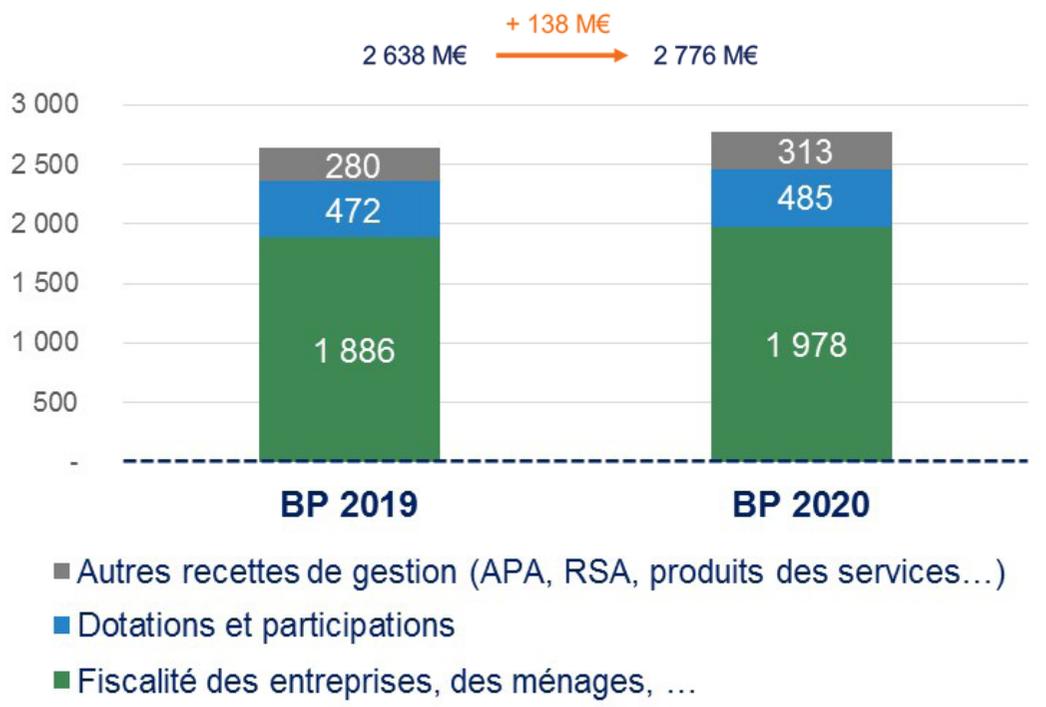


Les recettes de la Métropole se décomposent comme suit :

Détail des recettes de fonctionnement

Budget principal + déchets (hors refacturations et subventions d'équilibre)

Une augmentation de 138 M€, de 2 638M€ à 2 776M€



Les recettes fiscales

Elles devraient atteindre 1 865 M€ pour le seul budget principal (les 113 M€ de TEOM étant transférés au budget annexe) en 2020 et représentent 70% du total des recettes.

Les recettes fiscales se décomposent en :

- Fiscalité des entreprises : (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...) pour 36% avec 679 M€ prévus en 2020.
- Fiscalité des ménages : pour 18% avec 335 M€.
- Autres recettes fiscales : DMTO (droits de mutation à titre onéreux), Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR), Taxe d'aménagement... pour 46% avec 851M€.

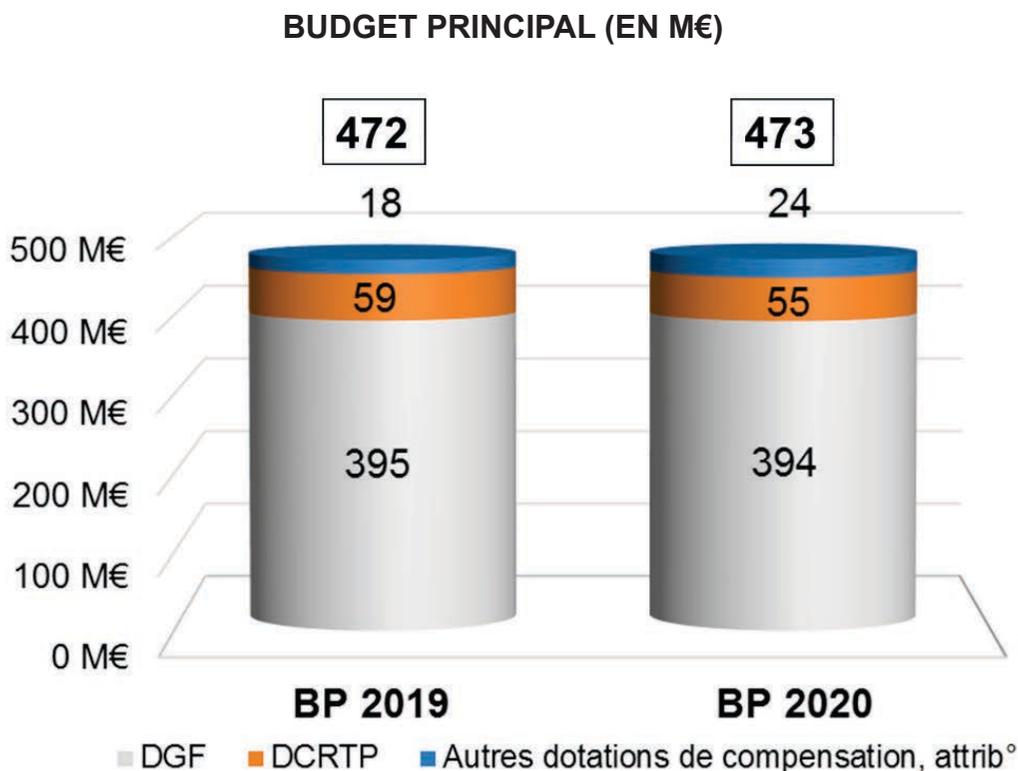
Il faut noter la forte progression du produit des DMTO qui passe de 330 M€ au BP 2019 à 370 M€ au BP 2020. **Cette hausse de 12% illustre bien le dynamisme du territoire.**

De même, l'augmentation du produit de la taxe de séjour affectée au développement touristique qui passe de 8,8 M€ à 10 M€ illustre également l'attractivité et le dynamisme de la Métropole de Lyon.

Les dotations

Elles constituent le deuxième ensemble de recettes après la fiscalité.

Globalement, les dotations restent stables et n'augmentent que d' 1 M€, conformément aux engagements du contrat signé avec l'État.



Les autres recettes de gestion

Ce dernier ensemble représente 313 M€.

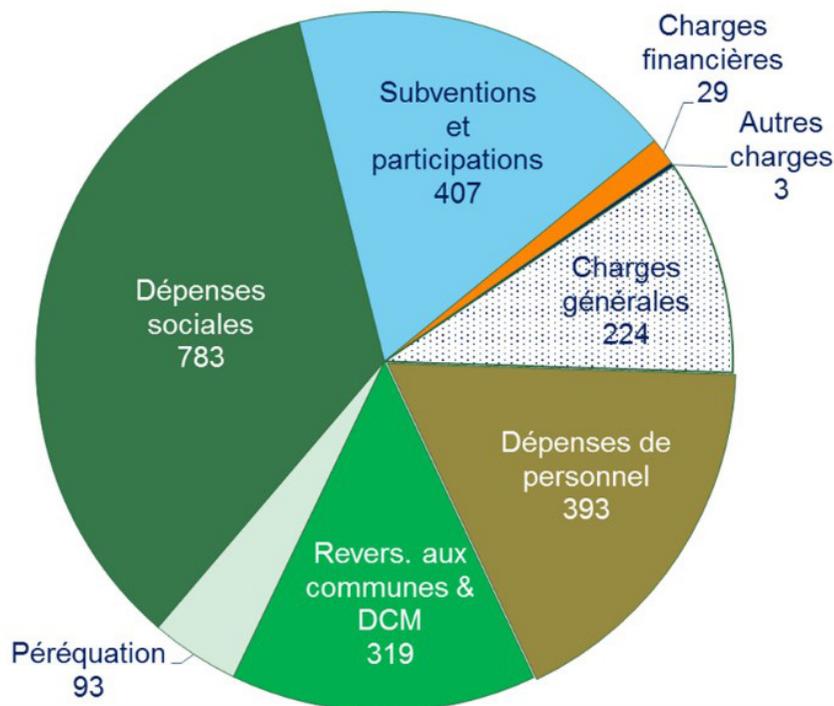
Il est assez divers et composé :

- Du Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (9 M€)
- Des dotations de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour le financement de l'APA (36 M€)
- Des redevances diverses parmi lesquelles celles du péage du Boulevard périphérique Nord (39 M€)...

Ces recettes augmentent de 33 M€ en raison notamment de la reprise de provisions pour risques devenues obsolètes (+ 25 M€) et de l'augmentation des recettes liées aux baux emphytéotiques (+ 5 M€).

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET AUTO-FINANCEMENT

Les dépenses de fonctionnement augmentent de près de 41 M€ entre les budgets 2019 et 2020 mais cette augmentation doit être pondérée car elle prend en compte les ajustements opérés à l'occasion des décisions modificatives prises par le Conseil métropolitain courant 2019, par exemple sur l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire (7 M€), la subvention d'équilibre du Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) pour 4,1 M€ et la mise en œuvre du plan pauvreté (1M€).



Les dépenses sociales représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement à 783 M€ avant les subventions et participations parmi lesquelles les subventions au SYTRAL, au SDMIS, la dotation aux collègues et l'ensemble des soutiens aux partenaires de la Métropole pour **407 M€**. Le 3e poste de dépenses est celui relatif au personnel pour **393 M€**. Enfin, les dépenses relatives au reversement aux collectivités atteignent 319 M€ dont 213 M€ aux communes pour l'attribution de compensation, 34 M€ pour la dotation de solidarité, toujours au profit des communes et 72,3 M€ pour la dotation de compensation métropolitaine versée au département.

Dans ce domaine, les évolutions les plus significatives portent sur les allocations individuelles de solidarité estimées à 421 M€ contre 413 M€ en 2019 (+ 8 M€).

La principale augmentation concerne le revenu de solidarité active (RSA) qui représente 247 M€ (243 M€ en 2019). L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représente 111 M€ contre 109 M€ en 2019. Les allocations liées à la compensation du handicap sont évaluées à 63 M€ (59 M€ en 2019).

Les dépenses de personnel du budget principal sont estimées à 393 M€ pour 2020 (410 M€ en 2019)

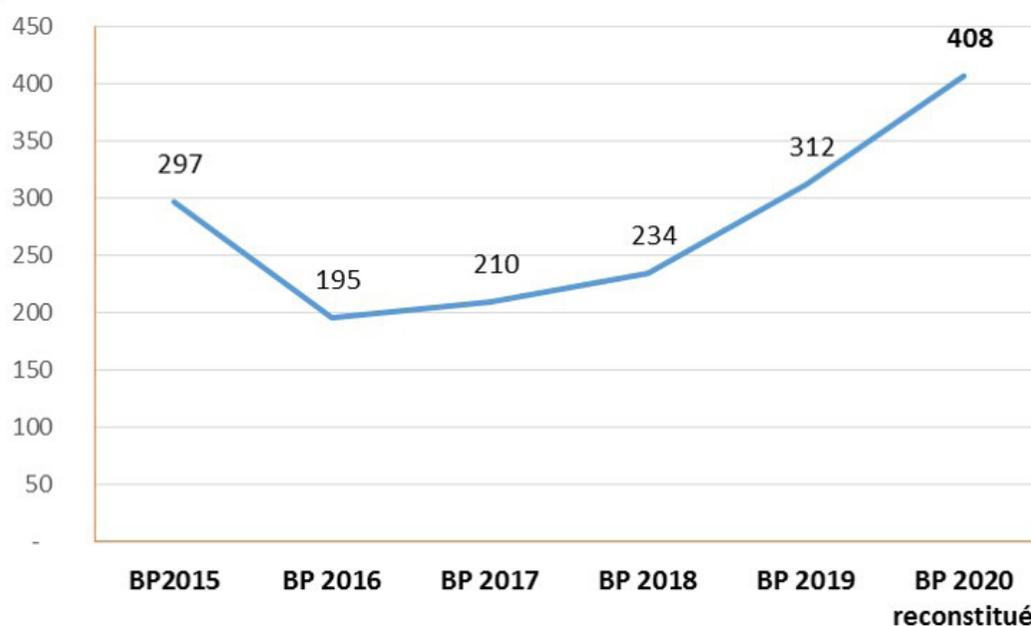
Cette baisse de 18 M€ est liée à la création du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. La masse salariale de l'ensemble des agents qui contribuent à l'exercice de cette compétence est transférée dans ce nouveau budget.

Après retraitements, à périmètre constant, **les dépenses du personnel représentent 422 M€ soit une hausse de 12 M€ (+2,9 %) qui intègre :**

- La réduction de la vacance de postes, décidée en 2019, afin de renforcer les moyens humains alloués aux Maisons de la Métropole (MDM), à l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF) et aux services de collecte et nettoyage
- Les mesures sociales prises en 2019 sur les revalorisations du régime indemnitaire et de la participation employeur à la mutuelle santé
- La création de postes financés par des recettes
- Les mesures réglementaires imposées par l'Etat

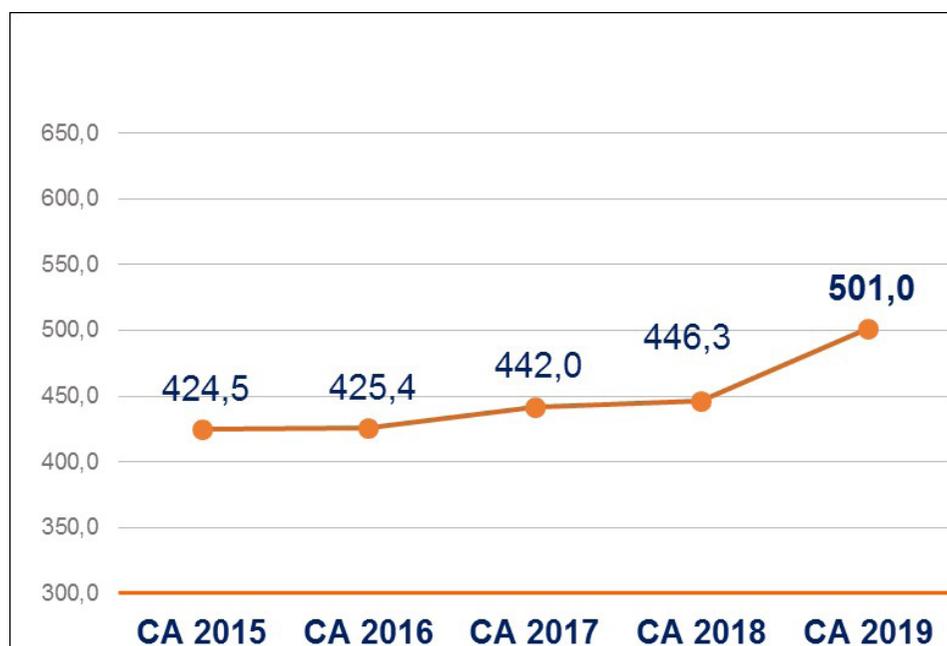
Sur l'ensemble du mandat, la progression moyenne des dépenses de personnel aura été de l'ordre de 2% par an.

Auto-financement 2020



Un signe de bonne santé financière d'une collectivité est sa capacité à autofinancer ses projets. A ce titre, la Métropole de Lyon fait figure de bonne élève des collectivités françaises avec un autofinancement en hausse constante depuis 2016 sur le périmètre des budgets primitifs (voir graphique ci-dessus). Dans le cadre du budget 2020, l'autofinancement augmente de 96 M€ par rapport au budget 2019 et atteint son niveau le plus élevé depuis le début du mandat avec 408 M€.

Sur le périmètre des comptes administratifs qui ne correspond aux réalisations budgétaires, on constate (voir graphique) que ce t autofinancement a fortement augmenté à partir de 2017 pour atteindre un niveau supérieur à 500M€ fin 2019.



Avec un montant prévisionnel de 700 M€, les dépenses d'investissement de la Métropole de Lyon se placent à un niveau identique à celui du budget 2019, le plus élevé du mandat. Ce chiffre illustre lui aussi l'excellente santé financière de la collectivité.

750 M€ d'autorisations de programmes seront ouvertes en 2020. Ce montant est identique au BP 2019.

Les crédits de paiement sont quant à eux prévus à 700 M€ en dépenses et 88 M€ en recettes.

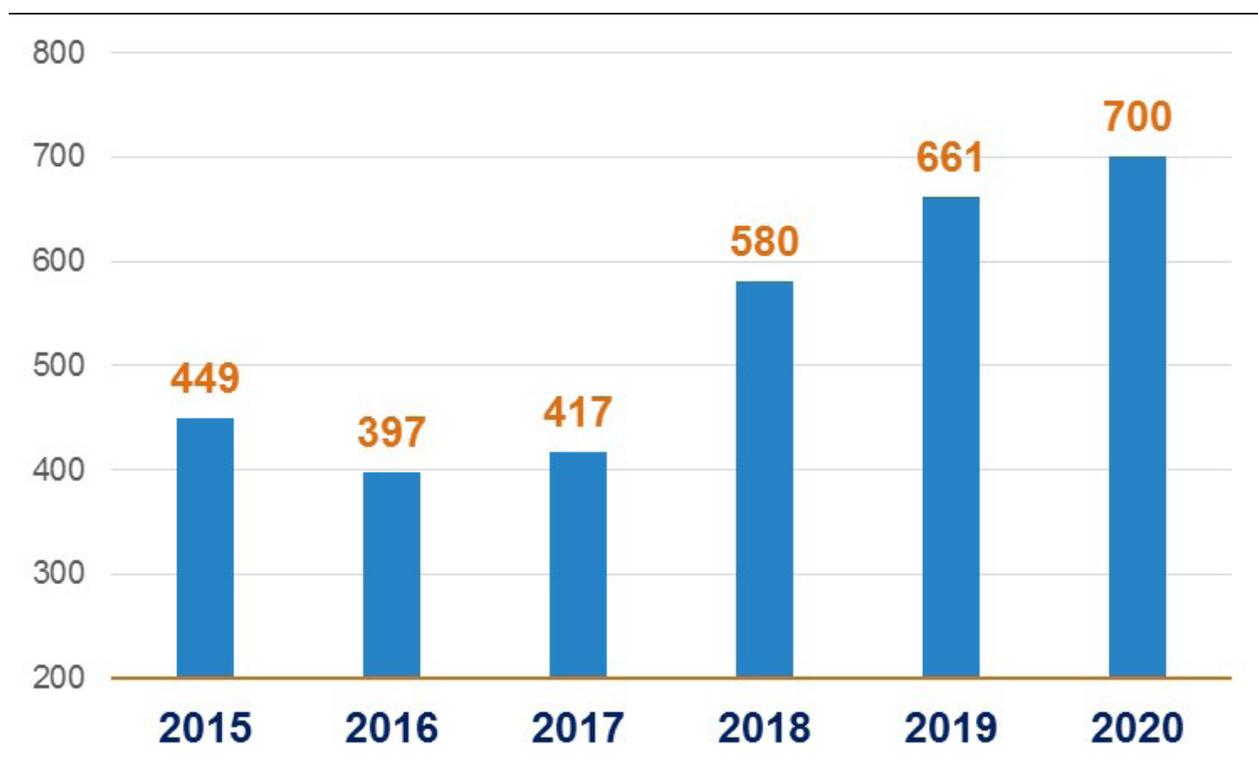
Leur répartition est présentée ci-dessous par budget.

En terme de réalisation, l'année 2019 se situe eilleur niveau du mandat car son montant atteint 662 M€ soit 95% de ce qui était programmé pour l'année. Pour mémoire, ce chiffre était de 579 M€ en 2018.

	Principal	Assainis.	Eaux	Déchets	Réseaux chaleur	Restau.	Tous budgets
Dépenses	614	40	23	22	1	0	700
Recettes	87	1	0				88

La réalisation de la PPI

- Une réalisation qui suit le cycle classique des mandatures
- ... avec un niveau record en 2019 : 661 M€ (95 %)
- 1,2 milliard d'euros dépensés sur les 3 premières années du mandat
- Somme dépassée sur 2018 et 2019.



L'encours de la dette de la Métropole de Lyon est en nette diminution. Il est inférieur à 1,8 milliard d'euros (tous budgets) au 1er janvier 2020 (1,961 milliard d'euros en 2019) alors même que la PPI est en pleine phase de réalisation.

La répartition de cette dette est constituée de 54% de taux fixe. La stratégie d'équilibre entre taux fixes et variables contribue à la sécurité de l'encours. La diminution de la dette se traduit concrètement par une baisse très sensible des frais financiers qui y sont attachés : ils passent de 40 M€ en 2019 à 29 M€ en 2020 sur le budget principal.

Si on considère l'ensemble des budgets (principal + annexes), les frais financiers passent de 47 M€ en 2019 à 34 M€ en 2020.

Le taux moyen des emprunts de la Métropole sur l'ensemble des budgets est estimé à 1,68% (1,66% au 1er janvier 2019) et descend même à 1,56% sur le seul budget principal.

Alors même que l'État fixe la limite maximum de capacité de désendettement d'une collectivité comme la Métropole de Lyon à 10 ans, celle-ci est à ce jour de seulement 3 ans et 6 mois.

Structure et gestion de la dette

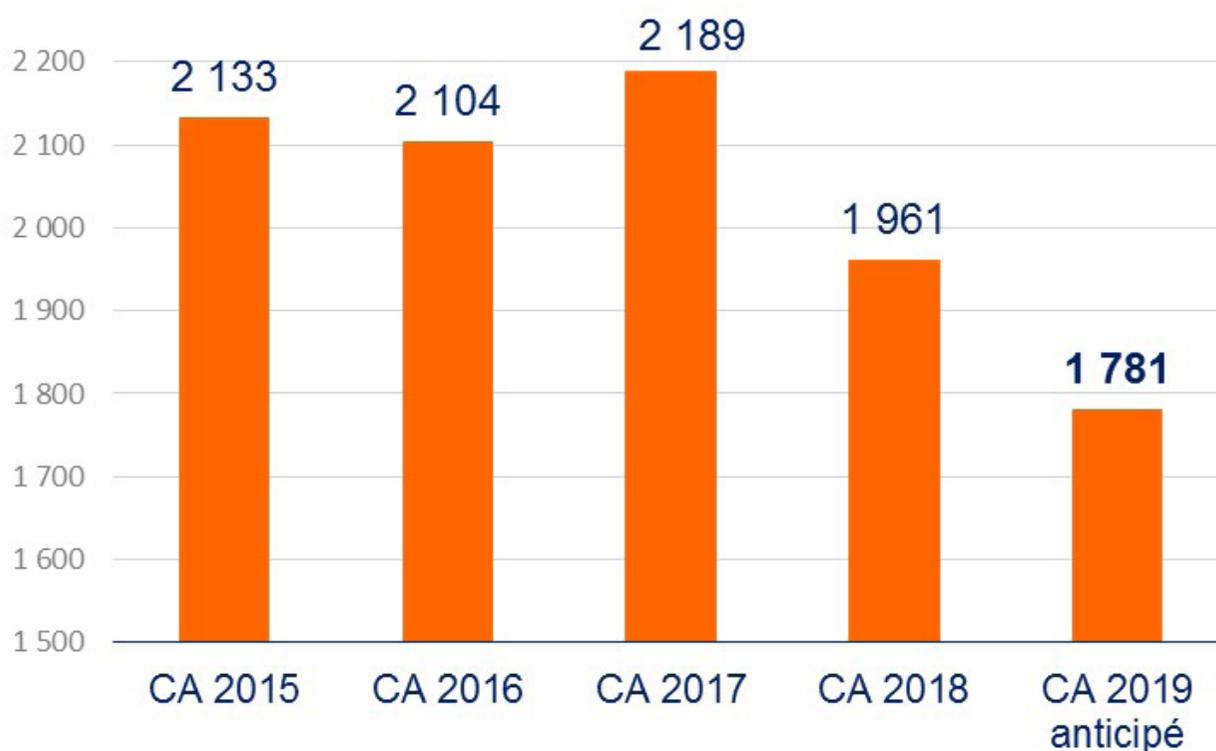
- Un encours de dette de 1 781 M€ au 01/01/2020 (1 961 M€ au 01/01/19)
- Une répartition incluant 54 % de taux fixes
- 100% de l'encours sans risque
- Des frais financiers en baisse à 28,8 M€ (40,1 M€ en 2019)
- Un taux moyen estimé à 1,68% tous budgets
- Une capacité de désendettement de 3 ans et 6 mois

la métropole
GRAND LYON

18

Sur la durée de la mandature, on peut également indiquer qu'après une période 2015-2017 qui constate un niveau maximal d'endettement à 2 189 M€, la Métropole a diminué son stock de dette de plus de 400 M€ sur 2 ans.

Alors que la réalisation de la PPI augmente fortement, nous réussissons cependant à diminuer le stock de dettes. C'est une gestion responsable, qui permet de laisser situation favorable pour le prochain mandat.



SERVICE PRESSE MÉTROPOLE DE LYON

Simon Labouyrie
slabouyrie@gandlyon.com
06 59 41 91 35

Régis Guillet
rguillet@gandlyon.com
06 98 51 59 94

GRANDLYON
la métropole